

Séance 06 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de septembre à 14h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Magali de Montlaur, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Franck COUDERC à Sophie CANTALOUBE, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Patrice VIALA, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Michel LEBLOND

Absents excusés : Hélène CHICO ROS

Absents : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET

Date de la convocation : 20 juillet 2023

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Michel WOLKOWICKI

Ordre du jour :

- Présentation de l'association des Restau du Cœur de Saint-Affrique ;
- Présentation de la Mission Locale ;
- Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès : mise à jour du plan de financement ;
- Suite à la CAO, validation des devis des travaux pour la rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont ;
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Modification de la délibération concernant l'aide économique de Monsieur Romain VILAPLANA.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus le point cité ci-dessus lors de la séance.

Présentation de l'association des Restau du Cœur de Saint-Affrique

Madame la Présidente présente Madame PRAT et Monsieur YGRIE, représentants de l'association des Restaurants du Cœur de SAINT-AFFRIQUE.

Madame PRAT commence en expliquant que leur local se situe au 41 Boulevard Emile Borel à SAINT-AFFRIQUE et qu'ils sont ouverts tous les mardis et les jeudis toute l'année. Tous les mardis, les bénévoles vont dans les magasins partenaires pour ramasser les invendus et les trier. Sur le territoire, Intermarché et la boulangerie de CAMARES donnent, mais également la superette de BELMONT-SUR-RANCE.

Au total, l'association compte 30 bénévoles et 230 familles bénéficiaires, cela représente donc environ 1 495 repas par semaine.

Les Restau du Cœur sont ouverts à tous le monde et travaillent en partenariat avec la Mission Locale, l'épicerie sociale mais aussi beaucoup d'autres partenaires. Elle insiste sur le fait que la Mairie met à disposition leur local gratuitement et soulève le fait que cela est un réel avantage pour l'association qui a de plus en plus de mal à fournir des repas au vu de l'inflation des coûts de la vie.

Concernant les bénéficiaires, pour savoir ce à quoi ils peuvent prétendre, il faut calculer leur « reste à vivre ». C'est-à-dire qu'il faut mettre en parallèle ce qu'ils gagnent et toutes leurs dépenses et en fonction des résultats. À la suite de cela, les bénévoles ont une grille à respecter.

Cette année, l'association a dû malheureusement refuser 20 familles, car il y a ce barème à respecter.

Lorsque les bénéficiaires repartent du local, ils ont un gros sac alimentaire pour 6 jours.

L'association fournit des denrées alimentaires, mais accompagne également les personnes sur le plan social.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'association accueille environ 90 familles. Afin de venir au plus près de la population, l'association souhaite mettre en place un camion itinérant d'ici début 2024.

Afin d'intervenir dans les communes de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, BELMONT-SUR-RANCE et CAMARES, les bénévoles demandent une mise à disposition d'une salle discrète où le camion pourra être branché afin de conserver les aliments au frais.

Madame PRAT finit sa présentation en se tournant vers Monsieur ALBET Eloi afin de remercier chaudement la commune de MELAGUES qui subventionne l'association des Restau du Cœur de SAINT-AFFRIQUE.

Eloi ALBET : Nous sommes très heureux de contribuer au fonctionnement de cette association. Nous avons instauré en commune un budget solidarité permettant ainsi de subventionner des associations comme celle-ci. Nous aidons aussi une association qui dresse des chiens d'aveugles. C'est important, et si chaque Mairie fait ça, ça reviendrait forcément sur notre territoire, car la population en a besoin.

Pour conclure cette présentation, les bénévoles expliquent qu'ils finissent leurs services auprès de l'association la semaine prochaine, mais ils invitent les élus à venir visiter le local.

Monsieur Cyril TOUZET, maire de CAMARES invite l'association à envoyer une lettre de subvention afin de solliciter les Mairies du territoire, comme le font toutes les associations.

Présentation de la Mission Locale

Madame la Présidente présente Madame Anne-Marie BOULENC, directrice de la Mission Locale de SAINT-AFFRIQUE et lui laisse la parole.

La Mission Locale a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, diplômés ou non mais étant sortis du système scolaire. Elle propose un accompagnement social et professionnel.

Les freins identifiés chez les jeunes sont la mobilité et le logement. Madame BOULENC évoque la difficulté pour les jeunes de trouver un logement et insiste sur le fait qu'il est très important que les employeurs puissent proposer un hébergement qui accompagne le contrat de travail.

La Mission Locale travaille également sur la question de la santé physique et psychologiques en partenariat avec des professionnels de ce domaine, mais son cœur d'action est l'accès à la formation et à l'emploi. Au-delà des jeunes, elle accompagne également les entreprises à trouver des salariés.

La Mission Locale propose également de financer une partie du code et du permis de conduire.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, 18 jeunes sont accompagnés par la Mission Locale.

À partir du 19 septembre 2023, une permanence de la Mission Locale aura lieu toutes les deux semaines à la France Service de BELMONT-SUR-RANCE. Puis, à partir de 2024, elle souhaite délocaliser les projets et certains événements sur le territoire Monts, Rance et Rougier.

Jean-Philippe SABATHIER : Quels sont les critères pour accompagner un jeune ?

Anne-Marie BOULENC : Celui-ci doit avoir entre 16 et 25 ans (pas plus, pas moins) et ne doit pas avoir de statut scolaire ou étudiant. Et en ce qui concerne le permis, c'est le Département qui nous a fourni une grille qui nous indique qui peut avoir quoi en fonction des revenus. L'État est également un partenaire, il permet à certains jeunes de bénéficier d'une allocation pouvant aller jusqu'à plus de 500 €, mais pour cela le jeune doit être actif, c'est-à-dire qu'il doit rechercher un emploi ou participer à des ateliers (CV, santé, sport, ...) ; cela s'appelle le Contrat d'engagement jeune.

Cyril TOUZET : Votre permanence n'aura lieu qu'à Belmont ?

Anne-Marie BOULENC : C'est un début mais nous pouvons tout à fait construire quelque chose ensemble.

Monique ALIÈS : Comme cela se passe pour les jeunes hyper diplômés ?

Anne-Marie BOULENC : Ce que l'on constate chez eux le plus souvent, c'est qu'ils manquent de confiance en eux. Ce sont des jeunes éloignés du système professionnel et ce monde peut parfois leur faire peur. Il y a aussi le « syndrome » de « l'étudiant visio » qui se retrouve avec certaines difficultés à devoir communiquer « en vrai ».

Michel WOLKOWICKI : Il y a-t-il un accompagnement sur le long terme ?

Anne-Marie BOULENC : Nous les accompagnons au départ, on les aide dans leurs projets et nous les accompagnons aussi lorsqu'ils sont en entreprise, mais le plus souvent ce sont eux qui nous quittent.

Michel SIMONIN : Au château de Montaigut, nous accueillons régulièrement des jeunes de la Mission Locale sur nos chantiers d'insertion.

Cyrille URRUSTY : En ce qui concerne l'employeur, a-t-il des aides concernant les charges ?

Anne-Marie BOULENC : Cela dépend du dispositif.

Après ces échanges riches et intéressants, Madame la Présidente et le Conseil Communautaire remercie Madame Anne-Marie BOULENC pour sa venue et sa présentation.

Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès : mise à jour du plan de financement

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20221117_137 en date du 17 novembre 2022 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant total prévisionnel de l'opération est de 4 550 000,00 € H.T., il constitue un coût maximum à ne pas dépasser,
- La Communauté de Communes souhaite obtenir l'ensemble des engagements financiers de l'État, la Région et le CD12 avant le démarrage des travaux,
- Les marchés travaux seront notifiés aux entreprises qu'après confirmation du respect de l'enveloppe budgétaire de la phase PRO. Dans le cas contraire, des ajustements au projet seront opérés et des négociations seront engagés auprès des entreprises. En cas d'impossibilité d'atteindre les objectifs, l'appel d'offre sera déclaré infructueux.

Madame la Présidente rappelle qu'au Conseil Communautaire dernier et qu'au vu de l'avancée du projet et des ajustements qui ont dû être faits et tel que présentés, il avait été nécessaire de valider la phase pro, et ce sur la base du tableau récapitulatif ci-dessous :

| PREVISIONNEL FINANCIER | | |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Lots | Désignation | Montant H.T. |
| 1 | DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ENDUITS - CARRELAGE | 899 175,00 € |
| 2 | CHARPENTE | 394 015,00 € |
| 3 | COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE | 342 000,00 € |
| 4 | MENUISERIES EXTERIEURES - VITRERIE | 349 000,00 € |
| 5 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | 235 023,70 € |
| 6 | MOBILIERS | 132 416,59 € |
| 7 | SERRURERIE | 119 589,00 € |
| 8 | CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS | 123 760,70 € |
| 9 | CVC - PLOMBERIE | 251 780,00 € |
| 10 | ELECTRICITE CFO/CFA | 132 995,00 € |
| 11 | ELEVATEUR PMR | 25 000,00 € |
| 12 | MUSEOGRAPHIE, SCENOGRAPHIE, SIGNALETIQUE | 219 220,00 € |
| 13 | AMENAGEMENT - VRD | 392 400,00 € |
| 14 | ESPACES VERTS | 52 943,00 € |
| TOTAL HORS-TAXES TRAVAUX | | 3 669 317,99 € |
| | Honoraires Moe | 416 500,00 € |
| | Missions Compl. | 122 500,00 € |
| | Avenant N°1 | 14 500,00 € |
| | OPC | 32 000,00 € |
| | SPS | 5 000,00 € |
| | Bureau Contrôle | 13 000,00 € |
| | Géotechnicien | 6 000,00 € |
| | Publications et divers | 8 000,00 € |
| | Assurances TRC et DO | 77 000,00 € |
| | Concessionnaires | 25 000,00 € |
| | Révision et tolérance 4% | 168 912,72 € |
| | Total H.T. opération | 4 557 730,71 € |

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement prévisionnel en tenant compte des éléments de la phase PRO :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Désignations | Montant HT | Désignations | Montant HT |
| Travaux | 3 670 000,00 € | Conseil Départemental | 1 000 000,00 € |
| Maitrise d'œuvre | 553 500,00 € | Conseil Régional | 1 000 000,00 € |
| Missions | 56 000,00 € | ETAT – DRAC | 1 000 000,00 € |
| Divers | 110 000,00 € | Massif Central - Feder | 646 800,00 € |
| Révisions de prix et Aléas | 169 000,00 € | Autofinancement | 911 700,00 € |
| TOTAL HT | 4 558 500,00 € | TOTAL HT | 4 558 500,00 € |

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire les avancées concernant les aides financières sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires :

- Le CD12 a passé le dossier en juin 2023, un premier contact est établi avec la personne chargée des paiements, une réunion préparatoire devrait suivre rapidement.
- La Région fera passer le dossier à la C.P. d'octobre, une réunion est prévue pour organiser les paiements (avances et factures). Prévision 2024 – 2025.
- La DRAC (État) est en train de mettre en place les échéances de paiement pour 2023 – 2025 (avances et factures).
- Pour les fonds européens FEDER, un travail est en cours, en collaboration avec le PNRGC.

Madame la Présidente présente les prochaines échéances du projet :

- Validation du DCE : Août 2023
- Mise en ligne de la Consultation : Septembre 2023
- Ouverture des plis et Analyses : Novembre 2023
- Attributions et Notification des Marchés : Décembre 2023
- Période de préparation : Janvier 2024
- Démarrage des travaux : Mars 2024
- Fin des travaux : Été 2025

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Suite à la CAO, validation des devis des travaux pour la rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont

Suite à des erreurs techniques et matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération N° 20230906_120 en date du 06/09/2023.

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, construite dans les années 1970. Elle est ouverte pendant 3 mois, de juin à fin août. En juin, les écoles du territoire se répartissent des créneaux pour l'utiliser. Les vestiaires sont d'époque et n'ont jamais été rénovés, seuls les murs ont été repeints.

D'importants travaux de rénovation des bassins, pour la création de la filtration, des goulottes de débordement ont été réalisés dans les années 2000. Les douches extérieures ont été remplacées en 2011. Les 3 bassins sont repeints régulièrement.

Malgré cela, cet équipement qui reçoit du public ne correspond plus aux standards actuels. Sa configuration ne permet pas une accessibilité aisée de l'ensemble des publics, et la zone des vestiaires est exigüe. Il en va de même pour les sanitaires et douches qui doivent être repensée en totalité.

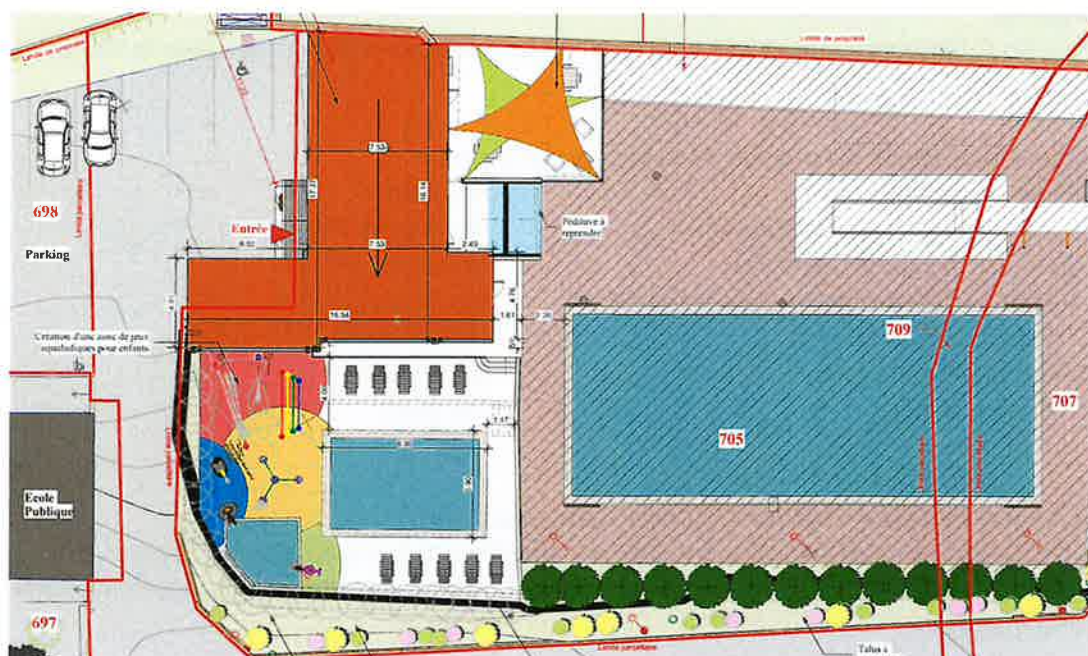
L'absence de jeux pour les enfants altère son attractivité. Les dimensions des circulations et des plages de détente sont insuffisantes.

Le présent projet concerne la réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance. Les travaux envisagés portent sur :

- La restructuration complète du bâtiment des vestiaires avec la création de 3 zones d'extension sur la périphérie du bâtiment existant pour améliorer l'accessibilité PMR et garantir le confort et la confidentialité au sein des vestiaires,
- La réfection des plages existantes pour améliorer le confort des baigneurs et la distanciation. Les circulations seront plus aisées,
- L'aménagement d'une zone de jeux aquatiques pour les enfants,
- La remise en peinture des 3 bassins.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Aménager la structure aux normes d'accessibilité (vestiaires, WC et douches PMR, circulations et reprise des margelles, ...),
- Assurer le confort et la confidentialité au sein des vestiaires et sanitaires,
- Rendre attractive la piscine afin d'attirer les visiteurs,
- Proposer un espace de loisirs avec zones de jeux aquatiques.



Le coût prévisionnel de la Tranche Ferme du projet est de 450 000,00 € H.T..

Cette Tranche de travaux sera réalisée sur les années 2023 et 2024 pour les vestiaires et se terminera en 2025 pour l'espace enfants. Et ce pour permettre l'ouverture de la piscine en période estivale.

Vu la délibération N° 20230427_061 en date du 27 avril 2023 attribuant le lot désamiantage des toitures pour le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123 ;

La consultation des entreprises a eu lieu du 26/06/2023 au 28/07/2023 à 12h00 pour les travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance – phase 1 et comprenant 14 lots :

- Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Gros-œuvre,
- Lot n° 2 : Etanchéité,
- Lot n° 3 : Charpente métal – Couverture Bac acier,
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures – Bardage bois,
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures,
- Lot n° 6 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence,
- Lot n° 7 : Electricité,
- Lot n° 8 : CVC – Plomberie,
- Lot n° 9 : Peinture,
- Lot n° 10 : Faux-plafond,
- Lot n° 11 : Ravalement,
- Lot n° 12 : Serrurerie,
- Lot n° 13 : Jeux d'eau,
- Lot n° 14 : Panneaux photovoltaïques (PSE).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06/09/2023 à 09h30 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres les mieux disantes :

| LOTS | ENTREPRISES | H.T. | T.V.A. | T.T.C. |
|--|----------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Gros Œuvre | SARL BLAYAC | 145 372,08 € | 29 074,42 € | 174 446,50 € |
| | <i>Tranche cond.</i> | 24 826,96 € | 4 965,39 € | 29 792,35 € |
| Lot n° 2 : Etanchéité | <i>Lot annulé</i> | | | |
| Lot n° 3 : Charpente métal – Couverture Bac acier | SARL BLAYAC | 26 667,40 € | 5 333,48 € | 32 000,88 € |
| Lot n° 4 : Menuiseries extérieures – Bardage bois | MENUISERIE JEROME PUECH | 22 210,00 € | 4 442,00 € | 26 652,00 € |
| Lot n° 5 : Menuiseries intérieures | MENUISERIE JEROME PUECH | 28 940,00 € | 5 788,00 € | 34 728,00 € |
| Lot n° 6 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence | MR GAETAN GINESTE | 39 190,25 € | 7 838,05 € | 47 028,30 € |
| Lot n° 7 : Electricité | SAS MALAVAL | 16 506,53 € | 3 301,31 € | 19 807,84 € |

| | | | | |
|--|--|---------------------|--------------------|---------------------|
| Lot n° 8 : CVC - Plomberie | CHASSAING TECHNOLOGIES | 56 413,33 € | 11 282,67 € | 67 696,00 € |
| Lot n° 9 : Peinture | MR JULIEN ALINAT | 4 240,00 € | 848,00 € | 5 088,00 € |
| Lot n° 10 Faux-plafond | SAS BELET ISOLATION | 3 848,50 € | 769,70 € | 4 618,20 € |
| Lot n° 11 : Ravalement | EURO FACADES SALVAN | 14 905,00 € | 2 981,00 € | 17 886,00 € |
| Lot n° 12 : Serrurerie | METALLERIE BRUNO PUJOL <i>Tranche cond.</i> | 19 594,00 € | 3 918,80 € | 23 512,80 € |
| | | 8 925,00 € | 1 785,00 € | 10 710,00 € |
| Lot n° 13 : Jeux d'eau | <i>Lot infructueux</i> | | | |
| Lot n° 14 : Panneaux photovoltaïques (PSE) | SOLAR PHOTOVOLTAIQUE | 19 591,00 € | 3 918,20 € | 23 509,20 € |
| TOTAL : | Tranche Ferme | 397 478,09 € | 79 495,63 € | 476 973,72 € |
| | Tranche Cond. | 33 751,96 € | 6 750,39 € | 40 502,35 € |

Ce qu'il faut retenir suite à la Commission d'Appel d'Offre du 06 Septembre 2023 :

- *La tranche ferme du projet se fera sur deux exercices.*
 - *Nous n'avons pas eu de réponse pour les jeux enfants.*
 - *La période de réalisation des travaux est très courte pour réaliser l'ensemble des travaux.*
- *Le bâtiment existant sera entièrement démoli.*
 - *Pas de surcoût financier.*
 - *Plus de facilité pour construire et aménager.*
 - *Toiture en pente unique, plus de panneau photovoltaïque et par conséquent de production d'énergie solaire. (prestations non prévues au départ).*
- *Les travaux prévoient de supprimer le chauffage au fuel et de mettre des pompes à chaleur en remplacement de la chaudière actuelle. (prestations non prévues au départ)*

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 14 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance, comme suit :
 - Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Gros œuvre : SARL BLAYAC,
 - Lot n° 2 : Etanchéité : LOT ANNULÉ,
 - Lot n° 3 : Charpente métal – Couverture Bac acier : SARL BLAYAC,
 - Lot n° 4 : Menuiseries extérieures – Bardage bois : MENUISERIE JEROME PUECH,
 - Lot n° 5 : Menuiserie intérieures : MENUISERIE JEROME PUECH,
 - Lot n° 6 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence : MR GAETAN GINESTE,
 - Lot n° 7 : Electricité : SAS MALAVAL,
 - Lot n° 8 : CVC – Plomberie : CHASSAING TECHNOLOGIES,
 - Lot n° 9 : Peinture : MR JULIEN ALINAT,
 - Lot n° 10 : Faux-plafond : SAS BELET ISOLATION,
 - Lot n° 11 : Ravalement : EURO FACADES SALVAN,
 - Lot n° 12 : Serrurerie : METALLERIE BRUNO PUJOL,
 - Lot n° 13 : Jeux d'eau : LOT INFRUCTUEUX,
 - Lot n° 14 : Panneaux photovoltaïques (PSE) : SOLAR PHOTOVOLTAIQUE,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Modification de la délibération concernant l'aide économique de Monsieur Romain VILAPLANA

Cette délibération annule et remplace N° 20230330_041 en date du 30 mars 2023.

Vu la loi NOTRe n° 2015 – 991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement les articles L.1511-1 à L.1511-3, et R.1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise,

Vu le décret n° 2016 – 733 du 2 juin 2016 portant notamment sur la mise en conformité avec le droit européen des dispositions réglementaires applicables dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil Régional Occitanie du 2 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier N° 20191128_175 en date du 28 novembre 2019 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur son territoire,

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que la SCI VILAPLANA sollicite la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour une aide économique dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de CAMARES.

Au vu des pièces constituant le dossier de demande et des différents critères d'éligibilité du règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, Madame la Présidente propose de valider ce projet et soumet au Conseil Communautaire le plan de financement suivant :

| Financements | % | Montants |
|--|--------------|--------------------|
| Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier | 10 % | 9 923,00 € |
| Auto-financement du porteur de projet | 90 % | 89 312,36 € |
| TOTAL | 100 % | 99 235,36 € |

Comme prévu dans l'article 7 « versement de l'aide » du règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier datant du 28 novembre 2019, une avance de 50% sur présentation d'un justificatif de démarrage des travaux est possible.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ÉMET** un avis favorable en faveur du projet de la SCI VILAPLANA,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé comprenant une aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 9 923,00 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

Questions diverses

📌 Agenda à venir :

| DATE | EVENEMENT | HEURE | LIEU |
|-----------------------|---|-------|------------------------------|
| Vendredi 15 Septembre | Bureau | 10h | Belmont - Sériguët |
| Jeudi 21 Septembre | Conseil Commuanuataire | 20h30 | Camarès |
| Samedi 23 Septembre | Inauguration des sentiers de randonnées | 8h30 | Camarès – Salle des fêtes |
| Jeudi 19 Octobre | Bureau | 10h | Belmont – Sériguët |
| Jeudi 26 Octobre | Conseil Communautaire | 20h30 | Saint-Sernin |
| Lundi 20 Novembre | Bureau | 10h | Belmont – Sériguët |
| Jeudi 30 Novembre | Conseil Communautaire | 20h30 | Belmont |

Levée de la séance à 15 heures 48 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2023

Présents : Monique ALIES, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Franck COUDERC à Sophie CANTALOUBE, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Patrice VIALA, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Michel LEBLOND

Absents excusés : Hélène CHICO ROS

Absents : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET

20230906_119 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – mise à jour du plan de financement

20230906_120 Réhabilitation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance – attribution du marché de travaux

20230906_120bis Réhabilitation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance – attribution du marché de travaux

20230906_121 Attribution d'une aide économique à la SCI VILAPLANA, pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de Camarès, dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

